

Recrutement de candidats-magistrats (Année judiciaire 2021-2022). - Appel aux candidats. - Procédure d'inscription par voie électronique 13/01/2022



Description de l'entreprise / du cabinet / de l'association / de l'activité:

En application de l'article 259bis-10 du Code judiciaire, les commissions de nomination et de désignation francophone et néerlandophone du Conseil supérieur de la Justice procéderont à l'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle dans le courant du premier semestre 2022. Voir [Moniteur Belge](#)

Fonction

L'examen d'aptitude professionnelle vise à évaluer la maturité et la capacité nécessaires à l'exercice de la fonction de magistrat (article 259bis-9 du Code judiciaire).

Les candidatures doivent être introduites **au plus tard le 10 février 2022 à 12h00 (midi)** exclusivement par voie électronique via le site web du Conseil supérieur de la Justice (www.csj.be), voir le formulaire d'inscription dans la rubrique « carrière des magistrats/examens »).

Lors de leur inscription, les candidats doivent mentionner la matière choisie qui vaudra tant pour la partie écrite que pour la partie orale de l'examen.

Les candidats peuvent choisir parmi les matières suivantes :

- le droit civil, y compris le droit judiciaire ;
- le droit pénal, y compris la procédure pénale ;
- le droit social, y compris le droit judiciaire.

La partie écrite sera organisée :

- samedi 26 mars 2022 pour les candidats qui ont opté pour le droit civil, y compris le droit judiciaire ;
- dimanche 27 mars 2022 pour les candidats qui ont opté pour le droit pénal, y compris la procédure pénale, et pour ceux qui ont opté pour le droit social, y compris le droit judiciaire.

La partie orale sera organisée dans le courant des mois de mai et juin 2022.

La candidature doit, sous peine d'irrecevabilité, être accompagnée des pièces et renseignements suivants:

- le curriculum vitae standard établi par le Conseil supérieur de la Justice (voir le formulaire sur le site www.csj.be dans la rubrique « carrière des magistrats/examens ») ;
- une copie du diplôme de licencié ou de master en droit ;
- le numéro de registre national du candidat ;
- l'adresse e-mail du candidat ;
- la matière choisie ;
- une attestation prouvant que le candidat a, au cours des cinq années précédant l'inscription à l'examen et à titre d'activité professionnelle principale, exercé des fonctions juridiques pendant au moins quatre ans.

Les fonctions juridiques susvisées doivent avoir été exercées en tant que titulaire du diplôme de licencié ou de master en droit.

Sous peine d'irrecevabilité, l'expérience au barreau est prouvée par une attestation établie par le bâtonnier de l'Ordre des avocats (ou son représentant).

Les candidats germanophones qui souhaitent effectuer la partie écrite en langue allemande doivent le mentionner expressément et joindre à leur demande les pièces justificatives suivantes :

- une copie du diplôme d'études secondaires obtenu dans un établissement scolaire de la région de langue allemande ;
- ou, un certificat de résidence délivré par la commune et établissant que leur résidence principale se situe depuis au moins cinq ans (*) dans une commune de la région de langue allemande ;
- ou, une attestation de leur employeur de laquelle il résulte que leur lieu de travail se situe depuis au moins cinq ans (*) dans une commune de la région de langue allemande.

(*) il s'agit des cinq années qui précèdent l'inscription à l'examen.

Contact

Le curriculum vitae, la copie du diplôme et les pièces justificatives doivent être téléchargés sur le site www.csj.be lors de la procédure d'inscription.

Toute candidature incomplète ou qui ne respecte pas la procédure électronique sera déclarée irrecevable. Aucun rappel ne sera envoyé.

Les candidats seront convoqués à l'examen par e-mail.

Conformément à l'article 259bis-9, § 1er, alinéa 4, du Code judiciaire, les candidats peuvent participer au maximum cinq fois à l'examen d'aptitude professionnelle. Une inscription non suivie d'une participation n'est pas comptabilisée.

L'arrêté ministériel du 16 août 2021 portant ratification des programmes de l'examen d'aptitude professionnelle et du concours d'admission au stage judiciaire a été publié au Moniteur belge le 6 septembre 2021.

Plus d'informations : <https://csj.be/fr/actualites/2022/examen-daptitude-professionnelle-inscrivez-vous->